

Introduction du dossier 2021 – Action publique et « diversité culturelle » : perspectives internationales

18 Fév, 2022

[Bertrand Cabedoche](#)

Pour citer cet article, utiliser la référence suivante :

Bertrand Cabedoche, « Introduction du dossier 2021 – Action publique et « diversité culturelle » : perspectives internationales », *Les Enjeux de l'Information et de la Communication*, n°22/2, [2021](#), p.5 à 11, consulté le mardi 9 avril 2024, [en ligne] URL : <https://lesenjeux.univ-grenoble-alpes.fr/2021/dossier/00-introduction-du-dossier-2021-action-publique-et-diversite-culturelle-perspectives-internationales/>

Introduction du dossier 2021

L'actuel dossier Action publique et diversité culturelle s'inscrit dans une continuité de travaux du Gresec portant sur l'industrialisation de la culture, de l'information et de la communication et dont les travaux participent de la déconstruction des notions de diversité culturelle et de pluralisme de l'information, largement convoquées par les acteurs, publics comme privés, depuis la Déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle de 2001 et la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, également consacrée par l'Unesco en 2005.

L'un des premiers points de jalonnement de cette réflexion critique a été la publication en 2011 d'un ouvrage collectif, dirigé par Philippe Bouquillion et Yolande Combès (2011). Consacré aux mutations des industries de la culture et de la communication, cette publication collective a révélé les enjeux, filière par filière, de la diversité culturelle. Le Gresec s'était alors pleinement associé aux séminaires franco-canadiens qui s'étaient déroulés à la Maison des Sciences Humaines Paris-Nord, en vue de préciser les enjeux communicationnels marquant alors l'économie des contenus.

Quatre tendances majeures se dessinaient alors, justifiant de déconstruire la référence à cette diversité culturelle, tant son ambiguïté autorisait les positionnements multiples et contradictoires. Ainsi, sans méconnaître les spécificités des filières, nos conclusions s'étaient alors révélées convergentes, consacrant le poids croissant des investissements des majors industriels dans l'aval des filières. Parallèlement en effet, un fourmillement de toute une série de petits opérateurs dans l'amont se dégageait des analyses, par exemple dans la filière de la musique enregistrée. La conclusion bousculait ainsi les représentations des enjeux en termes systématiquement de domination et d'écrasement des « cultures dominées » par les « cultures dominantes » et d'homogénéisation croissante du monde. Avait été également mise en évidence l'organisation de ces industries de la culture et de la communication dans une logique d'économie-monde qui interpellait alors directement la question de la capacité des États à structurer des réponses efficaces en termes de souveraineté nationale.

Enfin, la contamination des discours promotionnels de la dérégulation des marchés, notamment dans le secteur des télécommunications à partir des années quatre-vingts, provoquait de plus en plus d'acteurs et d'observateurs à remettre en cause les politiques publiques : ces contre-discours disqualifiaient l'action publique en termes d'incapacité à protéger et promouvoir la diversité des expressions. Plus radicalement encore, les promoteurs de la dérégulation des marchés de la communication remettaient en question le fondement même de cette intervention des États nationaux et autres acteurs publics, qualifiée de « néfaste ». Profondément bouleversé avec l'entrée dans

la mondialisation du xxi^e siècle, le système interétatique mis en place aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale ne semblait plus en mesure d'instaurer de nouvelles relations politiques et culturelles négociées, tandis que l'OMC se présentait comme l'agent par excellence de cette mondialisation économique et financière. Les questions culturelles débordaient désormais le terrain de l'action des états, pour devenir le champ d'action des institutions internationales, des entreprises transnationales et de certains organismes de la société civile, à la recherche d'une nouvelle gouvernance qui dépasserait le cadre étatique et interétatique.

Après cette première publication collective, notre réflexion s'est poursuivie en explorant plus largement une hypothèse, justifiée notamment avec le développement du numérique durant cette première décennie du troisième millénaire. Il apparaissait que, s'ils n'étaient pas nouveaux, les enjeux se devaient de considérer à la fois les profonds réaménagements des filières des industries de la culture et de la communication, mais aussi les transformations dans les pratiques et les usages culturels, les mutations des réglementations et les modes de transnationalisation de ces industries. Dans de nombreux pays, les pouvoirs publics comprenaient que ces activités pesaient d'un poids économique et politique de plus en plus important et qu'il était important de les soutenir, voire de les « cadrer ». Parallèlement, au-delà des enjeux liés à la souveraineté nationale, des exigences croissantes conduisaient ces acteurs publics à considérer les logiques socio-économiques de ces industries sur le terrain de la protection des usagers. Renvoyant au questionnement des identités et de la diversité des opinions, la diversité culturelle élargissait les pratiques comme les cadres juridiques, économiques, organisationnels se proposant de les régir.

En 2014, une deuxième série de contributions avait conduit, à partir du Gresec, à interpellier les usages et discours de la communication des organisations, autour de plusieurs pistes de réflexion. La première prenait acte des évolutions des discours des « professionnels » de la communication, qui renvoyaient tous à de nouvelles modalités de la gouvernance en entreprise privée, proposées en tant que modèles pour la gouvernance des services publics, voire des sociétés humaines tout entières, à quelque niveau que ce soit. À partir d'enquêtes, d'observations des pratiques, de confrontations des discours, notre travail entendait là encore mettre en perspective les discours de l'efficacité, de la mobilité, de la responsabilité sociale, etc., avec les offres critiques de la recherche en sciences humaines et sociales. Certains de ces travaux témoignaient déjà des confusions sciemment entretenues autour de la diversité culturelle, auxquelles n'échappaient pas les discours et pratiques des services publics, parfois trop rapidement séduits par les normes managériales et modes d'évaluation issus du marketing et des sciences de la gestion. La référence se présentait également incontournable à « l'hybridation culturelle », qu'il convenait de discuter pour rendre compte du caractère croisé des emprunts et de l'inter-influence de ceux-ci sur l'ensemble des univers considérés (Lépine, Martin-Juchat, Millet-Fourrier, 2014).

À partir de 2015, nous avons pris en considération certaines accélérations des enjeux qui réactualisaient le questionnement de l'intervention publique. Avant même que Shoshana Zuboff (2019) n'en popularise le thème, la dénonciation du « capitalisme de surveillance » s'était déjà emparée d'une pensée critique, par exemple chez John Bellamy Foster et Robert McChesnay (2014, p. 1-31), théoriciens de la Monthly Review. L'extraction massive des données, publiques comme privées, par le nouveau capitalisme de plateformes numériques pose d'abord le problème éthique de la mobilisation, de gré ou de force et par principe exponentielle, de ces données personnelles en tant que moyens de production immatériels et processus de marchandisation fictive. Par ailleurs, la puissance des algorithmes repose aujourd'hui la question de leurs impacts sociétaux : certains opérateurs issus de la Silicon Valley s'estiment aujourd'hui être en mesure et en droit d'influencer les choix des citoyens, de statuer sur la solvabilité des consommateurs, d'évaluer l'employabilité des salariés, de réguler autoritairement certains comptes « politiquement

incorrects », etc. Le constat enjoint l'action publique à reprendre un certain contrôle, dont les voies ne sont ni systématiquement nouvelles, ni unanimement partagées.

Les discours de la reprise en main nationale par une régulation étatique sont toujours présents, parfois renforcés par « l'illibéralisme » des politiques souverainistes. L'Europe se montre aujourd'hui agitée, par ces tentations, jusque dans ses fondements constitutionnels sur fond de Brexit. Parallèlement, Ilya Kiriya a apporté son analyse du néo-isolationnisme russe autour duquel le discours officiel s'organise, au nom des valeurs culturelles contre les « méfaits de la mondialisation ». La réflexion s'inscrit dans la continuité des travaux qu'Armand Mattelart (2008) avec André Vitalis (Mattelart et Vitalis, 2014) développe tout au long de son œuvre contre une « société de surveillance » à laquelle l'action publique participe pleinement, au nom d'une « authenticité culturelle » dont l'hétérogénéité ne serait plus discutée.

Le modèle chinois de « prospérité commune » récemment brandi comme exemple même d'un « socialisme de marché » à partir d'une politique de lutte contre les abus de position dominante des Alibaba et autres Bytedance, Pinduoduo et JD.com, s'en trouve ainsi affecté : le système de National Credit Information Sharing, mis en place avec le dispositif de reconnaissance faciale de l'ensemble population est ainsi régulièrement désigné comme repoussoir, quand déjà, le géant chinois Huawei se présente aujourd'hui en mesure d'imposer le modèle d'un réseau sous le contrôle de l'État, susceptible de remplacer l'architecture technologique qui charpente le Web depuis un demi-siècle.

Le présent dossier ne traite pas de tous ces enjeux : par exemple, à la suite de l'appel à articles lancé en 2019, nous n'avons pas reçu de propositions concernant la recherche d'un multilatéralisme renouvelé à la faveur des enjeux relatifs à la diversité des expressions relatives au changement climatique, à la lutte contre les terrorismes ou les évasions fiscales, et à la nécessaire harmonisation des politiques et discours publics en matière de lutte contre une pandémie. Nous avons cependant reçu près d'une trentaine de propositions, venant d'Amérique latine, d'Europe, d'Afrique, du Moyen-Orient. Nous ne nous sommes pas tenus aux seuls travaux relevant du champ des sciences de l'information et de la communication : par définition pluridisciplinaire, la démarche invite aux mises en perspective. Nous avons privilégié les textes qui révélaient des tendances lourdes, sans devoir systématiquement les relier aux thèmes court-termistes portés dans les espaces publics, par exemple lors de campagnes électorales, récentes ou en cours. La principale originalité de ce dossier est l'origine très variée des contributeurs et des contributrices qui analysent la question de la diversité culturelle dans ses relations avec l'action publique dans des contextes nationaux très différents. Le dossier offre ainsi un panorama riche – et donc pas toujours homogène – de situations et d'approches sur une thématique essentielle.

Les auteurs regroupés au sein du présent dossier croisent ainsi plusieurs enjeux et jeux des acteurs impliqués autour de ce thème de la diversité culturelle et de l'action publique. Dans sa dimension patrimoniale, la diversité culturelle est ainsi entendue, enjoignant à l'État la définition d'une politique d'appui à l'éclosion, puis au développement d'industries culturelles à partir de son territoire. Plusieurs pays s'y sont déjà livrés en Afrique subsaharienne, avec des succès divers sur le terrain du cinéma par exemple. Ces acteurs publics n'ont cependant pas toujours su maintenir leur effort de soutien dans la durée, au moment où le ticket d'entrée et de développement sur les marchés mondiaux s'avère de plus en plus coûteux. La problématique sous-tend ainsi la contribution d'Évariste Dakouré pour le Burkina Faso, qui synthétise le terrain déjà particulièrement déblayé en ce sens par un rapport régional édifiant en 2004 (Alleman, d'Almeida, Miège, Wallon, 2004), puis plus récemment et plus spécifiquement, par exemple pour le « pays des hommes intègres » par Jacob Yarassoula Yarabatioula. De manière plus développée, Georges Madiba et Ive Archill Tchinda s'emparent de cette même problématique pour le Cameroun où l'action publique s'est déjà

manifestée en faveur des industries culturelles, avant de se désengager progressivement, malgré la pression internationale des artistes et publics face à cet abandon.

Mieux armée, l'action publique en Europe travaille à profiter des dynamiques économiques et innovantes impulsées par le numérique tout en œuvrant à l'équilibre des rapports de force et à la préservation de la diversité culturelle, par exemple dans la filière du livre. Olivier Thuillas et Louis Wiart en apprécient les ambivalences. D'un côté, l'action publique au niveau national et européen s'attache, non sans difficulté, à sanctionner les abus de positions dominantes, l'évasion fiscale et les destructions d'emplois des Gafam dont Amazon et Google font l'objet de l'étude de ces deux auteurs. De l'autre, envisagée cette fois à l'échelon local et dans une perspective à court terme par les collectivités territoriales, l'action publique souhaite l'intervention de ces derniers géants du numérique. Pareil recours se justifie par exemple pour déléguer à moindre frais les opérations de numérisation des bibliothèques et des musées et favoriser l'emploi, quitte, en contrepartie, à se montrer moins regardant par rapport à la commercialisation massive des données personnelles et au mépris des droits d'auteurs ainsi autorisé.

Entendue cette fois en tant que fondement à la liberté des expressions, la diversité culturelle invite les politiques de régulation à en préciser les limites, autour du rappel à la responsabilité sociale de ces expressions dans la sphère publique. Mais sous cette parure vertueuse, l'action publique n'est jamais à l'abri définitif d'un retour à la tentation autoritaire et brutale de la censure. L'hypothèse mérite ainsi d'interroger la nature même de certaines instances de régulation, surtout quand, comme au Maroc, le Conseil national de la presse mis en place par l'État ne semble opérer que comme substitut de l'ancien ministère de la Communication, c'est-à-dire avec la même vocation de contrôle social, comme Ahmed Hidass le suggère. Dans la Tunisie issue du « printemps arabe » également, le questionnement de la rupture avec la politique autoritaire de Zine el-Abidine Ben Ali se pose, quand Racha Mezraoui rappelle combien la volonté affichée depuis 2011 en vue de dégager un « homme nouveau » se concrétise exclusivement autour de la figure de l'arabo-musulman, aux dépens de la culture amazighe, toujours en attente de reconnaissance officielle. À l'extrême, lorsque les flux extérieurs ne sont plus considérés comme apports mais exclusivement en tant que menaces, l'opposition aux élites mondialisées et aux migrations nées des effets de cette même mondialisation peut servir de fondement au repli sur une conception conservatrice et fermée de la culture, comme Maria Holubowicz l'analyse pour la Pologne. Ainsi, le mensonge, la falsification, la distinction artificielle et haineuse des « Nous » contre les « Autres », la traque des minorités de toute nature, etc., entretiennent le complexe de supériorité de ceux qui, au nom de l'intérêt public, prétendent ainsi réécrire le patrimoine mémoriel de la nation et l'instrumentaliser à des fins politiques, une fois au pouvoir.

Au contraire, ailleurs, des conceptions plus souples considèrent l'hybridation culturelle comme une vertu, et encouragent l'action publique à se déployer de concert entre niveaux (territorial décentralisé et national) et entre acteurs : collectivités locales et acteurs culturels régionaux, représentants de la puissance publique, artistes et résidents de lieux-tiers. Corinne Martin montre ainsi comment, dans la région du Grand-Est de la France, ces collaborations évolutives contribuent à des formes de coproduction culturelle entre tendances nationales, patrimoine régional et création artistique locale. L'expérimentation n'est certes pas sans risques, quand des modélisations discutables du développement territorial (Florida, 2002) fondent leur approche séductrice pour des collectivités publiques en difficulté autour de l'attractivité culturelle supposée de pseudo « classes créatives ».

Par ailleurs, même circonscrite au territoire national, l'action publique ne peut plus aujourd'hui se développer sans considérer parallèlement l'environnement hors frontières. Comme en Suisse avec le référendum relatif à la dissimulation du visage en public, l'exemple est significatif du Québec, où le débat public sur la laïcité avec l'adoption de la loi du 16 juin 2019 s'est teinté de réserves focalisées autour de la figure répulsive de l'arabo-musulman, dans

une province qui, politiquement, culturellement, démographiquement, ne semblait pas concernée jusque-là par ces résonances stéréotypales. L'action publique ne peut donc se dispenser de la connaissance des enjeux hors frontières, quand la communication globale joue ainsi le rôle « d'entrepreneur de cause ». Depuis le Québec, François Demers, Sylvain Rocheleau et Virginie Hébert font ainsi état de l'immixtion croissante de l'agenda public global dans la définition des agendas publics nationaux ou locaux. L'analyse témoigne de l'appropriation de cet imaginaire global dans les trames nationales préexistantes, telles que révélées dès 2006 à l'occasion de la « crise des accommodements raisonnables ».

C'est aussi ce phénomène de croisement des enjeux au-delà des frontières nationales, exacerbé par les réseaux sociaux et Internet, qui voit les solidarités extraterritoriales exercer des pressions nouvelles pour, cette fois, ouvrir les États réfractaires à la diversité des expressions. Abdelaziz Blilid et Mohamed Blilid analysent ainsi le rôle des sites web dans la propagation des revendications culturelles régionales dans les pays du Maghreb (Maroc, Algérie, Tunisie, Libye). Une fois encore, dans des environnements politiques nationaux diversement ouverts, l'exemple des cultures amazighes montre la manière dont le web leur offre désormais un support singulier de combat et de solidarité identitaire historique, sans que ces liens transnationaux n'en gomment les spécificités locales et les formes renouvelées de l'expression civique.

Les pressions associatives influencent ainsi l'action publique dans sa mission de régulation de ces expressions. Encore que mises en place par l'État, les instances de la régulation ainsi réclamée présentent une marge d'autonomie très relative, comme l'interrogent Jonas Charles Ndeke pour le Congo Brazzaville ou May Abdallah et Sally Hammoud pour le Liban. Menacés par un exécutif autoritaire et conservateur mais appuyés par ces activismes associatifs, les journalistes sont cependant mieux informés de leurs droits en même temps que de leurs devoirs éthiques. Les atteintes à l'expression publique donnent également lieu à une mise en visibilité de celles-ci, contrariante pour des pouvoirs en place peu attachés à la circulation des idées et des oppositions. Et il arrive que les rappels des textes portés par ces implications civiques dans l'espace public sociétal se révèlent dissuasifs pour l'exécutif.

Les efforts se poursuivent donc, en vue de limiter l'approche autoritaire de la régulation des expressions, mais sans que rien ne soit jamais acquis. En Côte d'Ivoire, au Sénégal, au Bénin, etc., le discours de l'assouplissement de la régulation est présent dans l'espace public. Mais les tensions restent vives, y compris entre les associations qui en portent l'exigence et parfois même en leur sein, comme le montre El Hadji Malick Ndiaye, au moment où les pouvoirs en place apparaissent davantage préoccupés par le contrôle des contenus que par la promotion de la diversité culturelle en interne et la défense de la souveraineté nationale. Charles Moumouni et Sokhna Fatou Seck Sarr l'enregistrent pour ces mêmes pays de l'Afrique subsaharienne.

Il y a une dizaine d'années, Tristan Mattelart parlait d'une diversité culturelle problématique, qui ouvrirait tout grand la porte en faveur du libre-échange des biens culturels, quitte à ignorer le poids des structures du système global au sein duquel les compétiteurs ne se présentent pas en position d'égalité. Une décennie plus tard, alors que depuis les États-Unis, dans l'esprit des Franklin Roosevelt et Lyndon Johnson, Joe Biden entreprend de « restaurer la foi en l'État » avec son plan de relance publique de l'économie et « le plus gros investissement de l'histoire en faveur des Amérindiens et des agriculteurs noirs depuis un demi-siècle » selon The Guardian, le questionnement des jeux d'acteurs montre que, comme le libre jeu des interactions culturelles, une action publique déterminée ne peut en soi suffire à garantir la « diversité culturelle », quelles qu'en soient les connotations : anthropologique, patrimoniale, civique. Comme le recommandait alors Tristan Mattelart, il convient « de demeurer vigilant à l'égard d'une notion qui peut être tour à tour mobilisée pour légitimer les politiques d'aide aux industries culturelles, comme pour en remettre en cause le bien-fondé » (Mattelart T., 2009, p. 8) et qui, avec les mêmes revirements pendulaires, justifierait une

politique de régulation quelle qu'elle soit, tantôt par le marché, tantôt par la voie autoritaire de l'action publique.
Sans autre alternative !

Références bibliographiques

Ouvrages d'auteur

Florida, Richard (2002), *The rise of the creative Class: And How it's transforming work, Leisure, Community and Everyday Life*, New York: Basic Books.

Mattelart, Armand, (2008), *La Globalisation de la surveillance : aux origines de l'ordre sécuritaire*, Paris : La Découverte (collection « Poche »).

Zuboff, Shoshana, (2019), *The Age of Surveillance capitalism: The Fight for Human Future at the New Frontier of Power*, New York: Public Affairs, Profile Book.

Ouvrage collectif

Mattelart, Armand ; Mattelart, Michèle ; Delcourt, Xavier, (1983), *La culture contre la démocratie*, Paris : La Découverte, (collection « Cahiers libres »).

Mattelart, Armand ; Vitalis, André, (2014), *Le profilage des populations : du livret ouvrier au cybercontrôle*, Paris : La Découverte, (collection « Cahiers libres »).

Directions d'ouvrage

Bouquillion, Philippe ; Combès Yolande, (dir.) (2011), *Diversité culturelle et industries culturelles*, Paris : L'Harmattan | MSH Paris-Nord (collection « Questions contemporaines »).

Lépine, Valérie ; Martin-Juchat, Fabienne ; Millet-Fourrier, Chrystelle, (dir.) (2014), *Acteurs de la communication des entreprises et des organisations : pratiques et perspectives*, Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble, (collection « Communication, médias et sociétés »).

Rapport

Alleman, Marie-Lise ; D'Almeida, Francisco Ayi ; Miège, Bernard ; Wallon, Dominique, (2004), *Les industries culturelles des pays du sud, enjeux du projet de convention internationale sur la diversité culturelle*, Paris : Organisation internationale de la francophonie.

Articles dans revue

Bellamy Foster, John ; McChesnay, Robert W., (2014), "Monopoly-Finance Capital, the Military-Industrial Complex, and the Digital Age", *Monthly Review*, Issue: "Surveillance capitalism", Vol. 66, number 3, p. 1-31.

Mattelart, Tristan (2009), « Enjeux intellectuels de la diversité culturelle. Éléments de déconstruction théorique », *Culture prospective*, n° 2, p. 1-8.

Auteur

Bertrand Cabedoche

Bertrand CABEDOCHÉ est professeur en sciences de l'information et de la communication, chercheur au Gresec (Groupe de recherche sur les enjeux de la communication) et responsable de la chaire Unesco Communication internationale.

Plan de l'article

[Introduction](#)

[Références bibliographiques](#)

[Version PDF](#)

[Pour citer](#)

[Écrire à Bertrand Cabedoche](#)

